

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T092

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de mise en discrétion des réseaux aériens, dépose des poteaux et zone de stockage tampon à délimiter par des barrières HERAS (voir plan)
Avenue Henri Milhau HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 01/04/2024 jusqu'au 17/05/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **LEON BROUQUIER Mr Kapriélian – avenue du professeur Christian cabriol – ZAC de la Barlière lot 36 – 13530 TRETTS** pour le compte de : **LA MAIRIE DE MARIGNANE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **12 MARS 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 12 MARS 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

AVENUE HENRI MILHAU

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... LEON BROUQUIER Mr Kapriélian

Adresse Av enue du professeur christian cabriol

zac de la Barlière lot 36 13530 TRETTS

Tél./FAX 06 16 79 83 83

MAIL jonathan.kaprielian@serpollet.com

POUR LE COMPTE DE

LA MAIRIE DE MARIGNANE

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 01/04/2024 au 17/05/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Mise en discrétion des réseaux aériens, dépose des poteaux et

Zone de stockage tampon à délimiter par des barrières HERAS (voir plan)

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE

30 KM/H

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

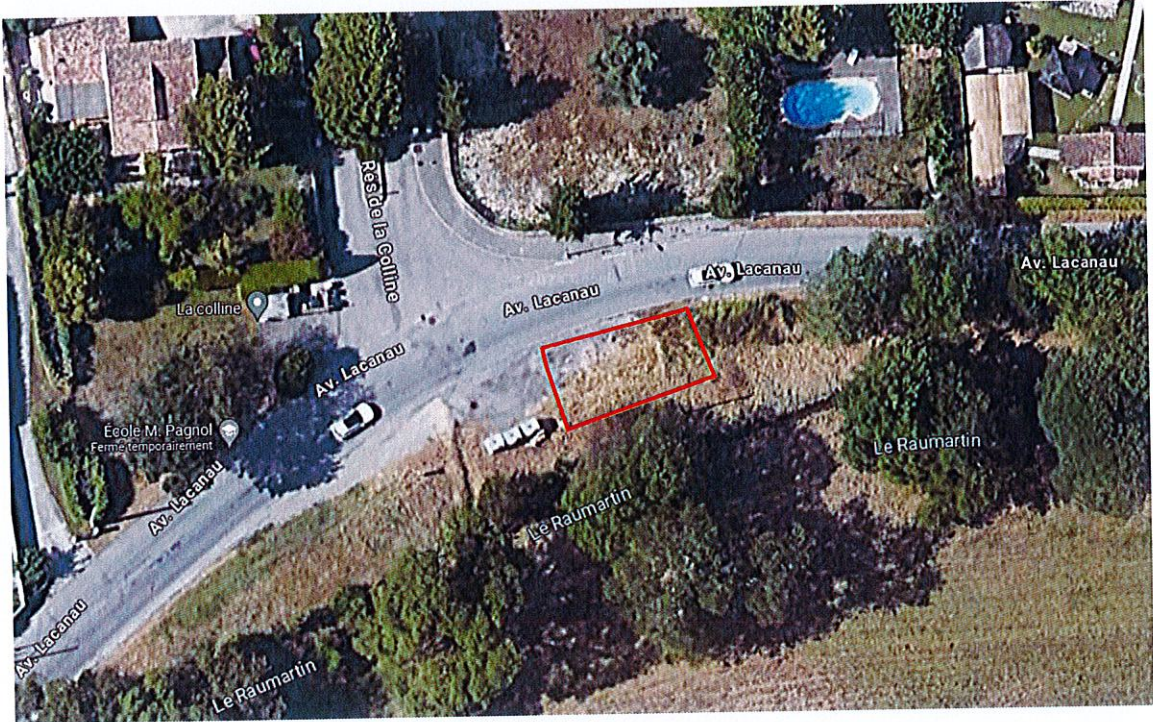
BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

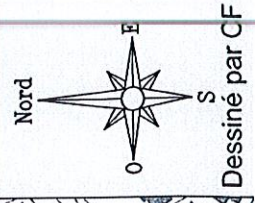
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

ZONE DE STOCKAGE



COMMUNE DE MARIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

